

Conditions Générales d'Abonnement

Article 1 : Dispositions générales

Les activités proposées à la Piscine intercommunale du Néron se déroulent au 31 route de Grenoble à Saint-Egrève, selon le calendrier affiché sur site.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples (SIVOM) du Néron se réserve le droit de modifier les horaires et de faire une adjonction et/ou suppression de créneaux en cas de besoin. Le SIVOM se réserve le droit de créer ou de supprimer des activités.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance et respecter le règlement intérieur, affiché dans l'établissement. En cas de non-respect du règlement intérieur ou des conditions citées dans ce document, l'adhérent se verra exclu de la séance, et ce, sans remboursement.

Article 2 : Tarification et modalités de paiement

L'adhérent règle l'intégralité de son abonnement au moment de l'inscription. L'abonnement est conclu pour une période définie sur la grille tarifaire, à compter de la date d'inscription. Les tarifs en vigueur sont affichés dans le hall d'accueil de la piscine. Ils sont fixés par délibération du SIVOM et par la délibération du conseil municipal.

Article 3 : Modalités d'inscription

L'adhérent présente une pièce d'identité, une photo d'identité et un justificatif de domicile.

Selon l'activité souscrite, l'adhérent fournit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité en cours de validité lors de son inscription. L'adhérent s'engage à informer l'établissement par écrit en cas de contre-indication à la pratique de l'activité. Si les justificatifs ne sont pas présentés, l'accès à l'activité est suspendu jusqu'à présentation des justificatifs. Pendant cette période, l'abonnement reste dû.

L'adhérent complète, vérifie et signe la fiche d'inscription, le présent document (CGA), puis les retourne à l'accueil.

A la date anniversaire de son abonnement et s'il souhaite le renouveler, l'adhérent présente la mise à jour des justificatifs suivants : pièce d'identité, justificatif de domicile et certificat médical le cas échéant.

Article 4 : Modalités d'accès

Il est remis à l'adhérent une carte permettant son identification et lui donnant accès à la piscine pendant les créneaux prévus. Par mesure de sécurité, l'accès au bassin d'activité est soumis à la présence d'un maître-nageur.

Article 5 : Force majeure

Les activités peuvent être annulées également pour des raisons techniques ou de force majeure inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants. Les adhérents seront alors informés de ces modifications et une solution de substitution leur sera proposée. Aucun remboursement ne sera possible.

Article 6 : Droit des personnes sur les informations les concernant

Les adhérents sont informés que le SIVOM du Néron collecte des données à caractère personnel qui font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre le bon fonctionnement de la piscine et notamment le suivi, la gestion et le contrôle des accès au bâtiment, le suivi, la gestion et le contrôle des abonnés, la tarification des entrées, divers plannings.

Les données seront conservées pendant la durée de fréquentation de l'établissement à compter de la 1ère adhésion et afin de répondre à une obligation légale (facturation 10 ans). Les données sont destinées au service en charge de l'activité, ainsi qu'aux sous-traitants auxquels le SIVOM fait appel notamment la société Horanet, le Trésor Public, le service des sports de la Ville de St-Egrève.

Conformément à la loi Informatiques et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, et de portabilité de vos données. Vous pouvez exercer vos droits soit auprès de la réception de la piscine ou par courrier : SIVOM du Néron 36 av du Général de Gaulle à St-Egrève, soit auprès du délégué à la protection des données du SIVOM.

Article 7 : Les activités AQUAFORMES

L'adhérent est tenu de demander à l'accueil avant l'accès au bassin, un bracelet permettant son identification.

Les séances des activités AQUAFORMES sont dispensées par des éducateurs sportifs diplômés.

Le tarif forfaitaire du PASS AQUAFORMES comprend également l'accès à la piscine dans tous les créneaux ouverts au public à partir du jour de l'abonnement, dans la limite des places disponibles.

Les réservations des activités se déroulent sur le site internet de la piscine: <https://piscineduneron.horanet.com> ainsi qu'à l'accueil de l'établissement.

Le pass AQUAFORME permet jusqu'à 12 réservations en simultané. Une séance réalisée donnera le droit à une nouvelle possibilité d'inscription. Le délais d'annulation des réservations est fixé à 24 heures.

En cas d'absence, la séance sera décomptée du forfait. Pour les abonnements, une possibilité de réservation sera retirée. La séance sera recreditée uniquement sur présentation d'un certificat médical.

L'adhérent

déclare avoir pris connaissance des présentes conditions d'abonnement et les accepte.

déclare être assuré auprès d'une compagnie notoirement solvable pour tout dommage qu'il pourrait causer tant aux personnes qu'aux biens.

NOM :

Prénom :

Date :

Signature de l'adhérent :